

Secteur d'information sur les sols AGFA GEVAERT

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le 
ID : 059-200041960-20260302-CC_2026_031-DE

Description de l'établissement

Nom :	AGFA GEVAERT
Adresse(s) :	38 Avenue du General de Gaulle
Commune(s) :	44 Avenue du General de Gaulle 42 Avenue du General de Gaulle 40 Avenue du General de Gaulle 36 Avenue du General de Gaulle 46 Avenue du General de Gaulle 48 Avenue du General de Gaulle 34 Avenue du General de Gaulle 47 Avenue du General de Gaulle 50 Avenue du General de Gaulle
Activités :	D51 - Fabrication de surfaces sensibles
Description :	La société AGFA GEVAERT exerçait des activités comprenant notamment la fabrication de plaques d'imprimerie et de produits chimiques en poudre. Le site était autorisé par arrêté du 7 décembre 2004 modifié. L'activité a cessé le 4 novembre 2020.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations :	24/12/2025
Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)	
Identifiant :	SSP00013510101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Commune(s) :	MERIGNIES (59398) PONT A MARCQ (59466)
Description ¹ :	La société AGFA GEVAERT SAS exerçait depuis 1935 des activités comprenant notamment la fabrication de plaques d'imprimerie et de produits chimiques en poudre sur le site implanté 47 avenue du général de Gaulle à Pont à Marcq (59). Cette activité relève des rubriques 1530, 2921 et 2910 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sous le régime de l'autorisation. Le fonctionnement du site était régi par l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2004 modifié.

L'activité du site a cessé le 4 novembre 2020.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 059-200041960-20260302-CC_2026_031-DE

Les investigations réalisées dans le cadre de la mise en évidence d'un impact de pollution des sols dans deux zones du site. Des teneurs ponctuellement élevées en composés hydrocarbonés (1600 et 4400 mg/kg MS) ont été mises en évidence dans les terrains encaissant deux réservoirs enterrés de fioul (en extérieur, au niveau de la centrale d'énergie). Des teneurs anormales ponctuellement modérées en certains éléments traces métalliques ont également été relevées. Les métaux lourds principalement mis en évidence sont le cuivre, le zinc, l'arsenic, le cadmium et le plomb.

Les mesures de gestion suivantes ont été mises en œuvre : excavation des réservoirs de fuel à l'origine de la pollution et élimination des sols conformément à la législation en vigueur.

Une évaluation des risques a été réalisée par REMSOL ENVIRONNEMENT en prenant en compte un usage industriel.

Cette évaluation a montré un dépassement en HCT sur l'échantillon de sol "FF1 S18", correspondant au fond de la fouille en S18, et sur l'échantillon "BF sud S24", correspondant au bord sud de la fouille en S24. Ces teneurs résiduelles ont dû être laissées en place pour les raisons suivantes :

- le fond de la fouille S18 se trouvait à plus de 5 mètres de profondeur, ce qui correspondait aux limites techniques de terrassement,
- le bord sud de la fouille S24 s'est en partie affaissée et a mis à jour un tuyau d'un diamètre d'environ 70 cm. Cette paroi n'a pu être reprise car une intervention aurait menacé la stabilité de cet ouvrage.

Les fractions carbonées résiduelles s'apparentent à des hydrocarbures non volatils. Il n'y a pas de risque d'inhalation en air extérieur.

En outre, au vu de la profondeur et du remblaiement des fouilles, il n'est pas suspecté de contact par ingestion ou inhalation de poussières.

Les teneurs résiduelles sont donc compatibles avec un usage industriel. L'absence de voie d'exposition ne laisse pas suspecter de risque sanitaire.

Suite à la remise en état du site et dans le cadre d'un projet de réhabilitation porté par la communauté de communes Pévèle Carambault, des sondages de sols ont été réalisés en septembre 2024 sur les secteurs susceptibles de retrouver des traces de pollution, dans la continuité des études de vulnérabilité et du plan de gestion pollution mené par l'entreprise AGFA au moment de sa cessation d'activité. Un plan de gestion et une ATTES ALUR ont été produites par la collectivité dans le cadre du changement d'usage projeté (usage tertiaire et usage de verger).

Ce plan de gestion identifie les travaux à mener afin de rendre le site compatible avec le nouvel usage envisagé. Ils seront réalisés dans le cadre des aménagements des espaces extérieurs dont le démarrage est prévu mi-2026, en dehors du cadre de la réglementation applicable aux ICPE au regard des dispositions de l'article R.512-39-4 du code de l'environnement.

L'ATTES ALLUR produite à l'appui du plan de gestion atteste, sans réserve, que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines nécessaires dans la conception du projet de construction s'inscrivant dans le cadre

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 22/12/2025

Enjeux et environnement : L'activité du site a cessé le 4 novembre 2020.

Commune(s) : Ancien site de l'industrie parachimique (fabrication de surfaces photosensibles pour la photographie), exploité depuis 1935.
Superficie: 17 ha dont 10 occupés.
Site qui comprend 3 forages dont un a été rebouché en septembre 2003.

PONT A MARCQ (59466)

Description³ :

- site visé par la circulaire du 3 avril 1996 qui impose une étude des sols sur les sites en activité
- arrêté préfectoral du 04 septembre 1998 imposant la remise d'une étude de sols phase A documentaire et une évaluation simplifiée des risques.
- Arrêté préfectoral du 05/02/04 demandant la réalisation d'une étude de sols phase B. Délai : 4 mois
- Étude de sols reçue. Classement en 2 pour les milieux sols et eaux souterraines. Proposition d'investigations complémentaires autour d'une zone polluée au chrome.
- Surveillance des eaux souterraines ainsi que investigations complémentaires préconisées par le bureau d'études et imposées par arrêté du 18/10/2004.
- Surveillance en place depuis avril 2004. Chrome varie en fonction de la période hautes et basses eaux. Dépassement ponctuel de la VCI usage sensible sur un piézo pour le chrome.
- Le captage d'alimentation en eaux potable le plus proche se trouve à plus de trois kilomètres du site, celui-ci ne risque pas d'être impacté par la pollution du site.
- Le site est mis en sécurité vis à vis des tiers.
- La cessation d'activité au titre de la réglementation sur les ICPE a fait l'objet d'un donné acte délivré par la préfecture du Nord le 25 mars 2022.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) :

Metaux et métalloïdes / Chrome

Metaux et métalloïdes / Plomb

Metaux et métalloïdes / Chrome

Hydrocarbures et indices liés

Documents associés : Non renseigné

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Mérignies	1	0B	1147	59
Mérignies	1	0B	1525	59
Mérignies	1	0B	2159	59
Pont-à-Marcq	1	AD	0103	59
Pont-à-Marcq	1	AD	0104	59
Pont-à-Marcq	1	AD	0105	59
Pont-à-Marcq	1	AD	0106	59
Pont-à-Marcq	1	AD	0107	59
Pont-à-Marcq	1	AD	0108	59
Pont-à-Marcq	1	AD	0113	59
Pont-à-Marcq	1	AD	0114	59
Pont-à-Marcq	1	AD	0116	59
Pont-à-Marcq	1	AD	0117	59
Pont-à-Marcq	1	AD	0118	59
Pont-à-Marcq	1	AD	0119	59
Pont-à-Marcq	1	AE	0054	59
Pont-à-Marcq	1	AE	0055	59
Pont-à-Marcq	1	AE	0116	59

Plans cartographiques :

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

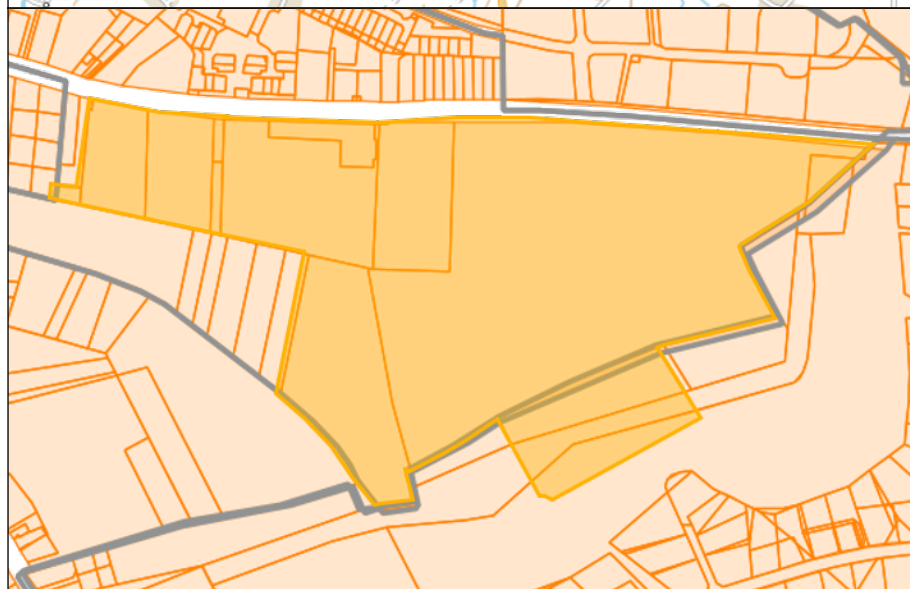


ID : 059-200041960-20260302-CC : 2026_031-DE



Fond de carte SCAN IGN®

Classification :
SSP00013510101



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire
Express (PCI) IGN®

Classification :
SSP00013510101

Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 708862.5917774462, Lat. : 7046622.087246814

Superficie estimée :

166980 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.